

PROGRAMME D'ACTION
2013 - 2018



**SAUVONS
L'EAU!**

Gestion Durable des Services Publics d'Eau et d'Assainissement

**Les enjeux du service public d'eau potable :
de la durabilité économique à la durabilité sociale**

3 décembre 2013 - Seyssins

COMMUNAUTÉ DE L'EAU POTABLE

Région Urbaine de Grenoble

Fabien ABAD / Julien DUBUIS
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
03/12/2013

Sommaire

1/ Contexte

Grands chiffres et éléments de contexte général sur les bassins RM&C

2/ Etude sur les pratiques d'amortissement

Principaux résultats

3/ La gestion durable des SPEA

Mise en œuvre

4/ L'accompagnement par l'Agence de l'eau

Aides au 10^{ème} programme

Contexte : grands chiffres sur les bassins RM&C

Source SISPEA 2010 (sauf linéaire)	AEP	Assainissement
Linéaire réseaux	181 000 km	86 000 km
Nombre services	4 804	5 631
Nombre collectivités	4 565	5 325
Nombre communes	8 190	7 109
Population desservie	15,6 M hab.	15,3 M hab.

Compétences des Services

AEP

87 % des services ont la compétence
« entière » :

production + transfert + distribution

9 % des services AEP ont uniquement la
mission de distribution

AC

76 % des services ont la compétence
« entière » :
collecte + transport + dépollution

12 % des services AC ont uniquement les
missions collecte + transport

8 % des services AC ont uniquement la
mission de collecte

Contexte : grands chiffres sur les bassins RM&C

Le patrimoine des services

Un patrimoine considérable...

	AEP	AC
Estimation de la valeur à neuf du patrimoine (2012)	32-35 milliards € (UPEP + réservoirs + réseaux + branchements)	44-60 milliards € (branchements + réseaux + STEP)

... qui vieillit inéluctablement et se dégrade



Si les collectivités en **négligent** le renouvellement :

- Coûts d'exploitation et d'entretien + conséquents (augmentation des fuites, des casses, consommation électrique...)
- Dégradation de la qualité des services (diminution des performances...)

→ **Nécessité d'établir une planification judicieuse du renouvellement**

Éléments de contexte général

- **Un patrimoine globalement mal connu**
- **Une structuration des services eau et assainissement fréquemment complexe, fractionnée et insuffisamment solidaire**
 - Nombreuses structures
 - Compétences éclatées
 - Services de taille insuffisante pour disposer de la technicité et de l'assiette financière nécessaire (petits services ruraux)
- **Un manque d'anticipation et de planification du renouvellement des ouvrages**
 - Pratique de l'amortissement récente (M 49 mise en œuvre 1992 → 1997)
 - Taux de renouvellement faible (0,7% par an en moyenne → 140 ans)
 - Une programmation en lien fort avec les travaux de voirie
- **Une qualité de réalisation qui progresse avec les chartes qualité réseaux et les essais de réception**, mais encore des marges de progrès



Sommaire

1/ Contexte

Grands chiffres et éléments de contexte général sur les bassins RM&C

2/ Etude sur les pratiques d'amortissement

Principaux résultats

3/ La gestion durable des SPEA

Mise en œuvre

4/ L'accompagnement par l'Agence de l'eau

Aides au 10^{ème} programme

Contexte et objectifs de l'étude

- Une étude lancée dans le cadre de la préparation du **10^{ème} programme** d'intervention de l'Agence de l'eau RM&C, axé sur le soutien à la **gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement**.
- **Une étude visant 3 objectifs principaux :**
 - mieux connaître le patrimoine d'assainissement collectif des collectivités et savoir dans quelle mesure les collectivités **anticipent financièrement son renouvellement** au travers de leurs pratiques d'amortissement ;
 - savoir dans quelle mesure le **prix du service assainissement intègre le coût de renouvellement des ouvrages** ;
 - mesurer la **marge de manœuvre financière des services publics d'assainissement** pour renouveler leur patrimoine et réaliser de nouveaux investissements.



Méthodologie de l'étude et échantillon répondant

- Une étude menée en régie par questionnaire auprès d'un échantillon de 428 services d'assainissement collectif des bassins RM&C.

- Un taux de réponse satisfaisant, proche de celui visé :

Sur les 428 services interrogés, **197 ont répondu** soit un taux de réponse de **46%**.

- Une bonne représentativité de l'échantillon répondant en termes de population :

- Les 197 services répondants représentent :

- **5% des services** des bassins RM&C

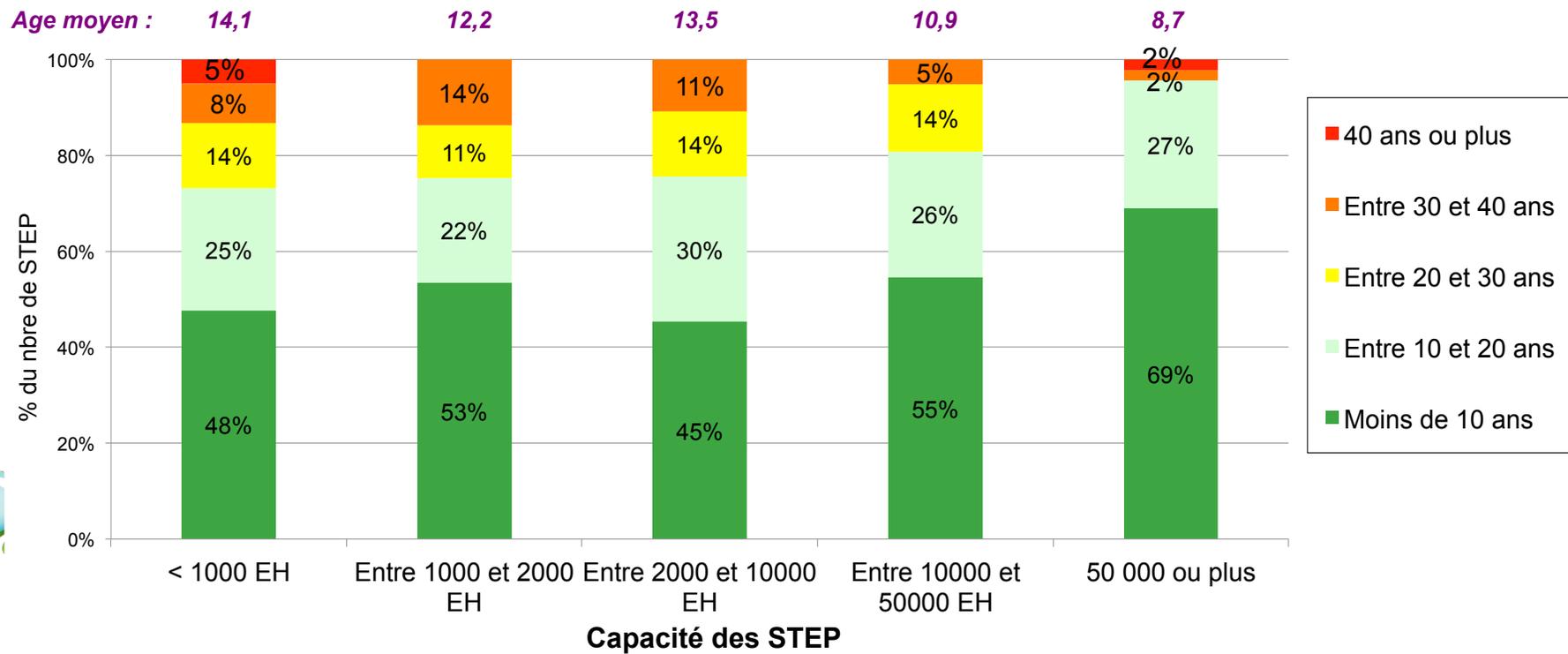
- environ **7 millions d'habitants**, soit **44% de la population** des bassins RM&C.



Age des STEP

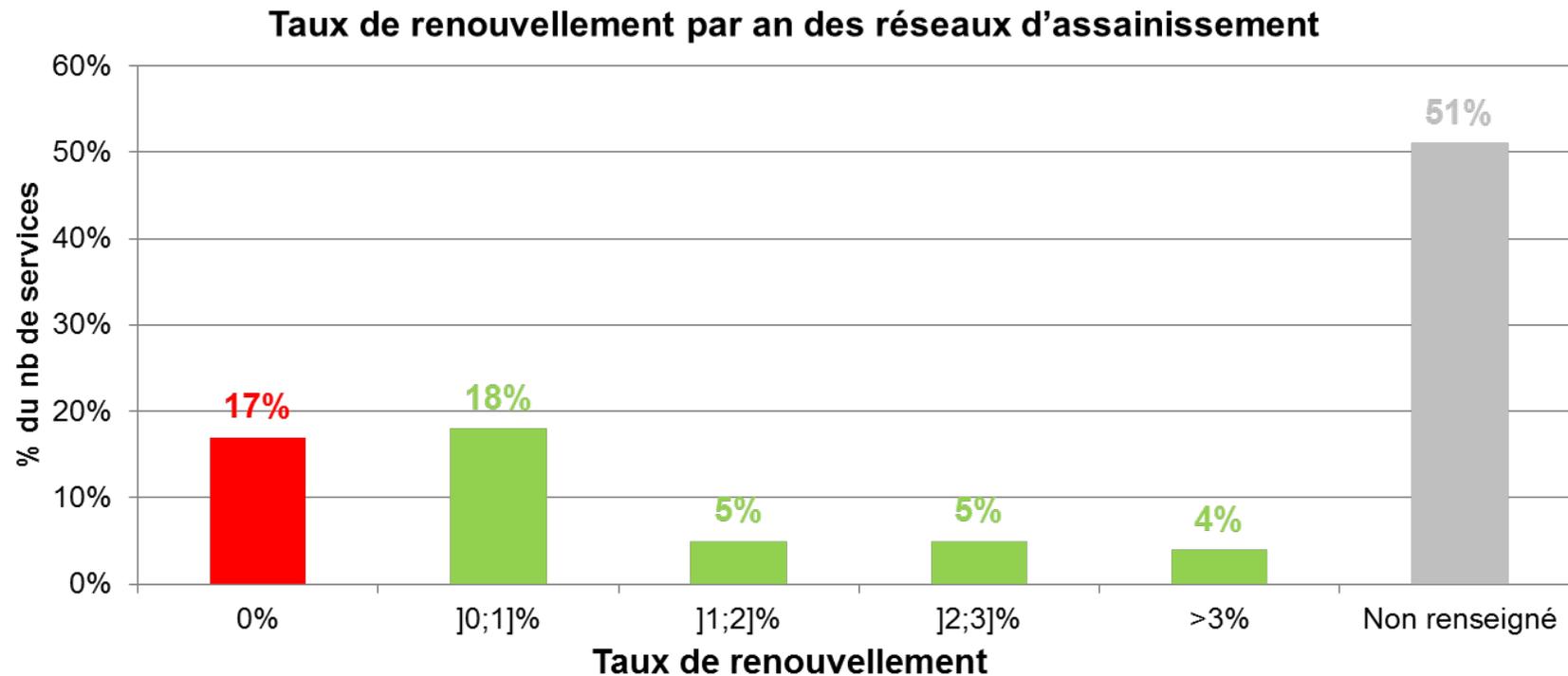
- Les échéances de renouvellement les plus proches concernent les petites stations.

Age des stations d'épuration selon leur capacité nominale



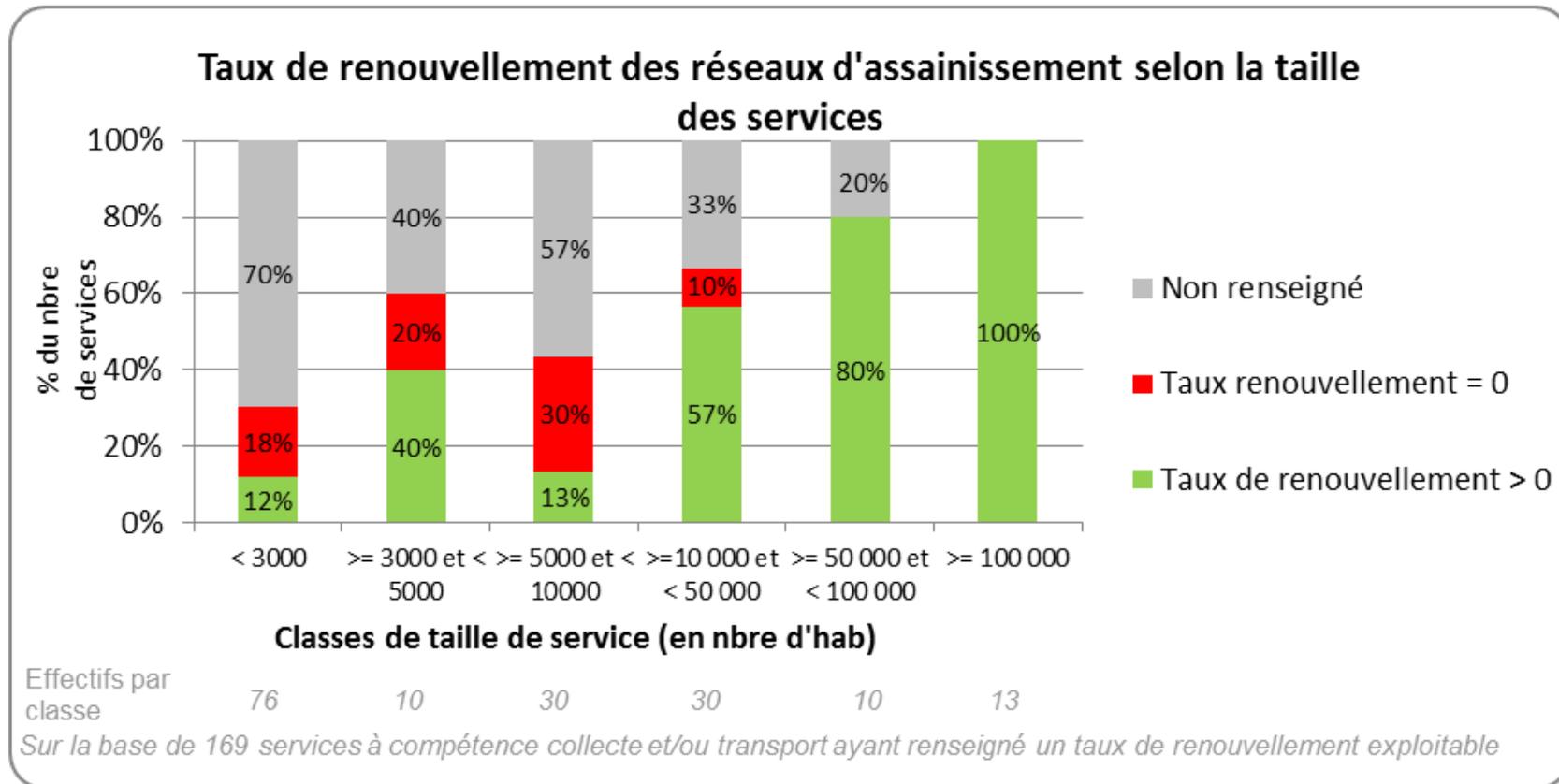
Pratiques de renouvellement

- Les services connaissent mal le niveau de renouvellement de leurs réseaux d'assainissement



Taux de renouvellement et taille des services

- Plus le services une taille importante, meilleure est sa connaissance du niveau de renouvellement des réseaux d'assainissement.



Planification des travaux de renouvellement

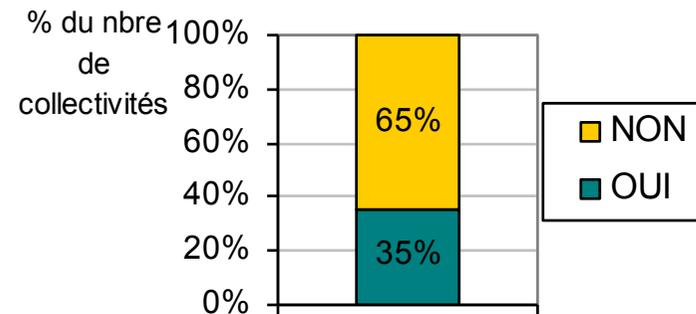
- La planification du renouvellement des installations est peu répandue.

**Un plan pluriannuel de travaux de
réhabilitation et de renouvellement
est-il actuellement mis en oeuvre pour les
branchements ?**



Sur la base de 175 collectivités ayant la compétence collective, réponses : 155, non renseigné : 20

**Un plan pluriannuel de travaux de
réhabilitation et de renouvellement est-
il actuellement mis en oeuvre pour les
réseaux d'assainissement ?**

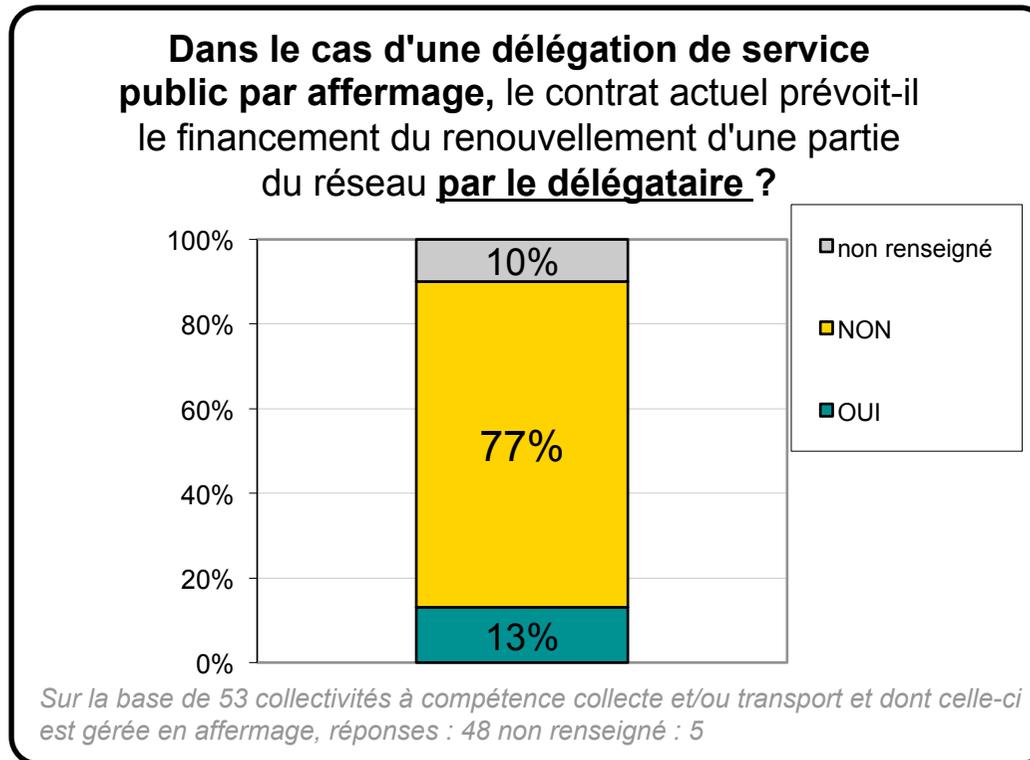


Sur la base de 180 collectivités à compétence collective et/ou transport, réponses : 165, non renseigné : 15

- Les grands services planifient davantage le renouvellement de leur réseaux

Planification des travaux de renouvellement

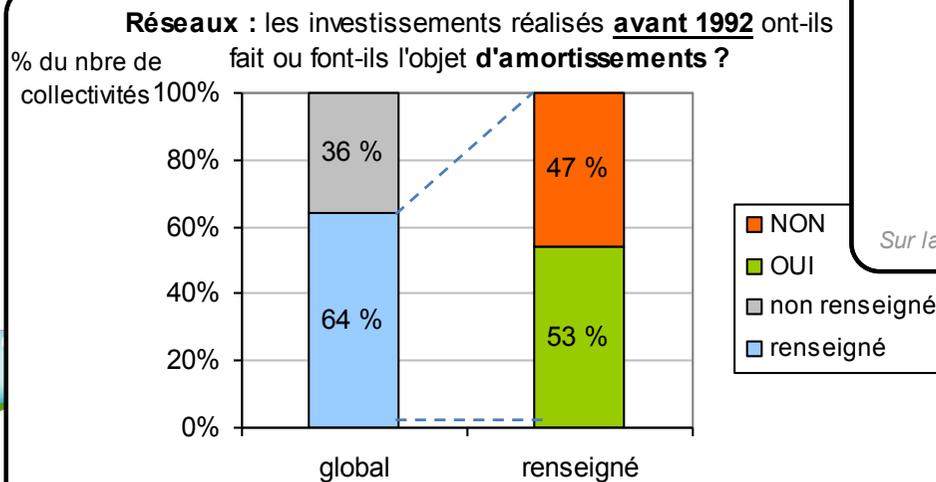
- La question du renouvellement reste du ressort de la collectivité gestionnaire.



- **Les collectivités réalisent 93% des investissements** annuels des services d'eau et d'assainissement sur le bassin Rhône-Méditerranée (Etude récupération des coûts 2013)

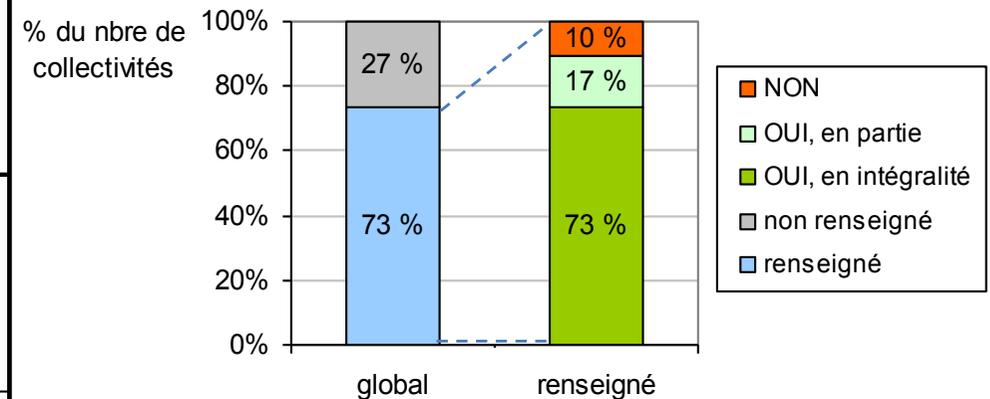
Amortissement des réseaux d'assainissement

- Les réseaux construits après 1992 sont davantage amortis que les plus anciens mais des marges de progrès conséquentes existent encore.



Sur la base de 180 collectivités à compétence collecte et/ou transport

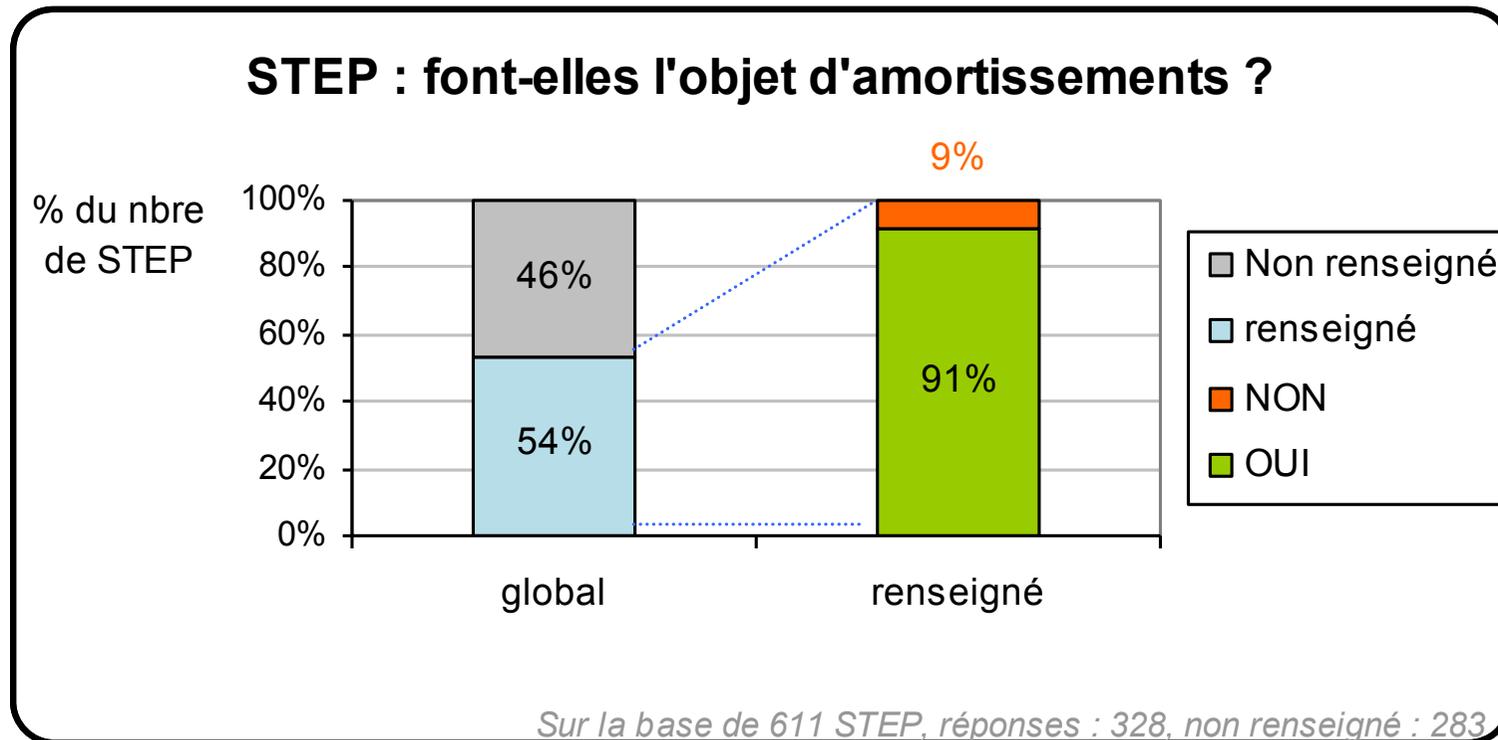
Réseaux : le linéaire construit après 1992 fait-il l'objet d'amortissements ?



Sur la base de 180 collectivités à compétence collecte et/ou transport

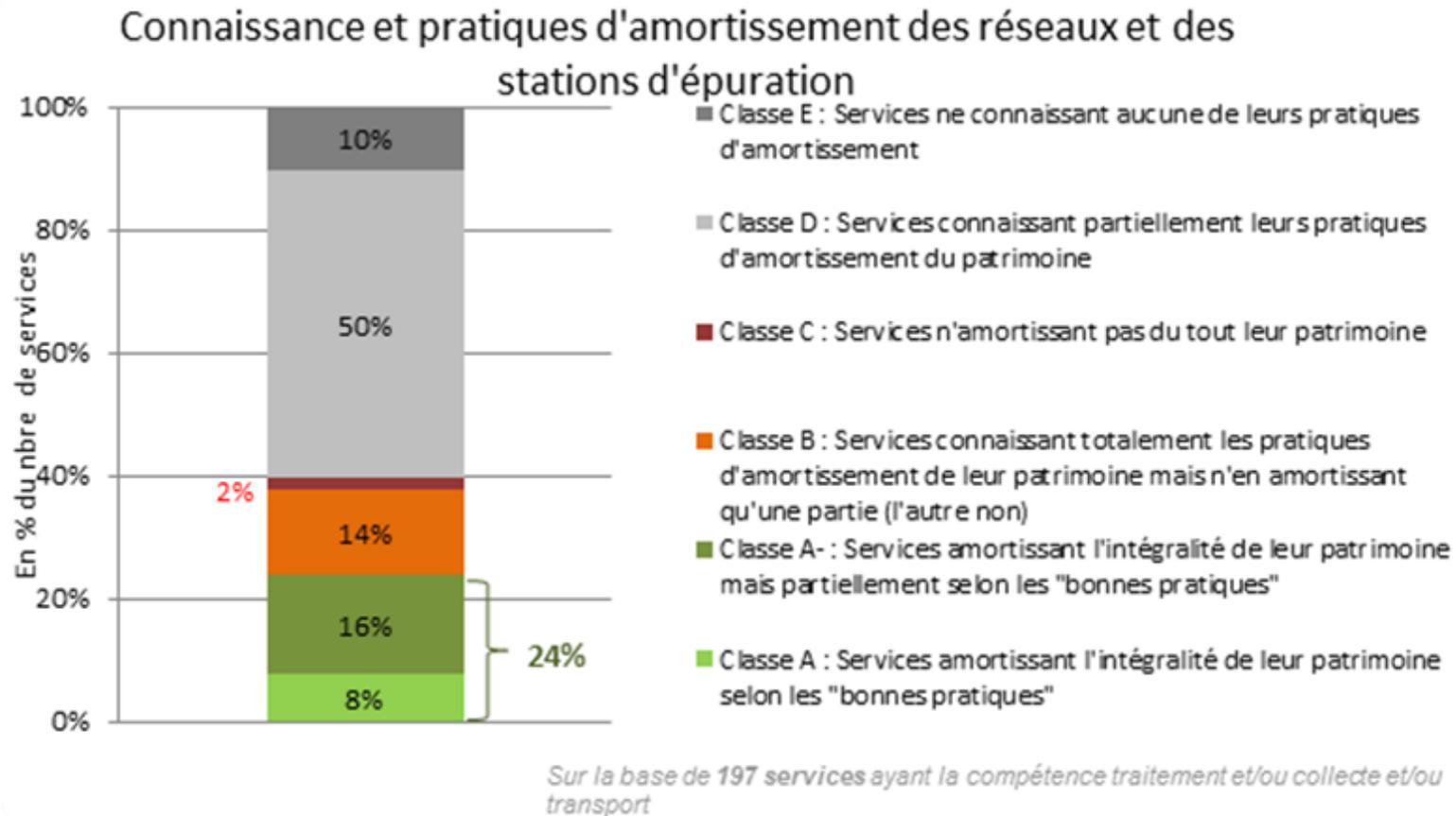
Amortissement des STEP

- Si les collectivités ont une vision relativement restreinte de leurs pratiques d'amortissement des STEP, il est très rare que les STEP ne soient pas amorties.



Pratiques d'amortissement des réseaux et des STEP

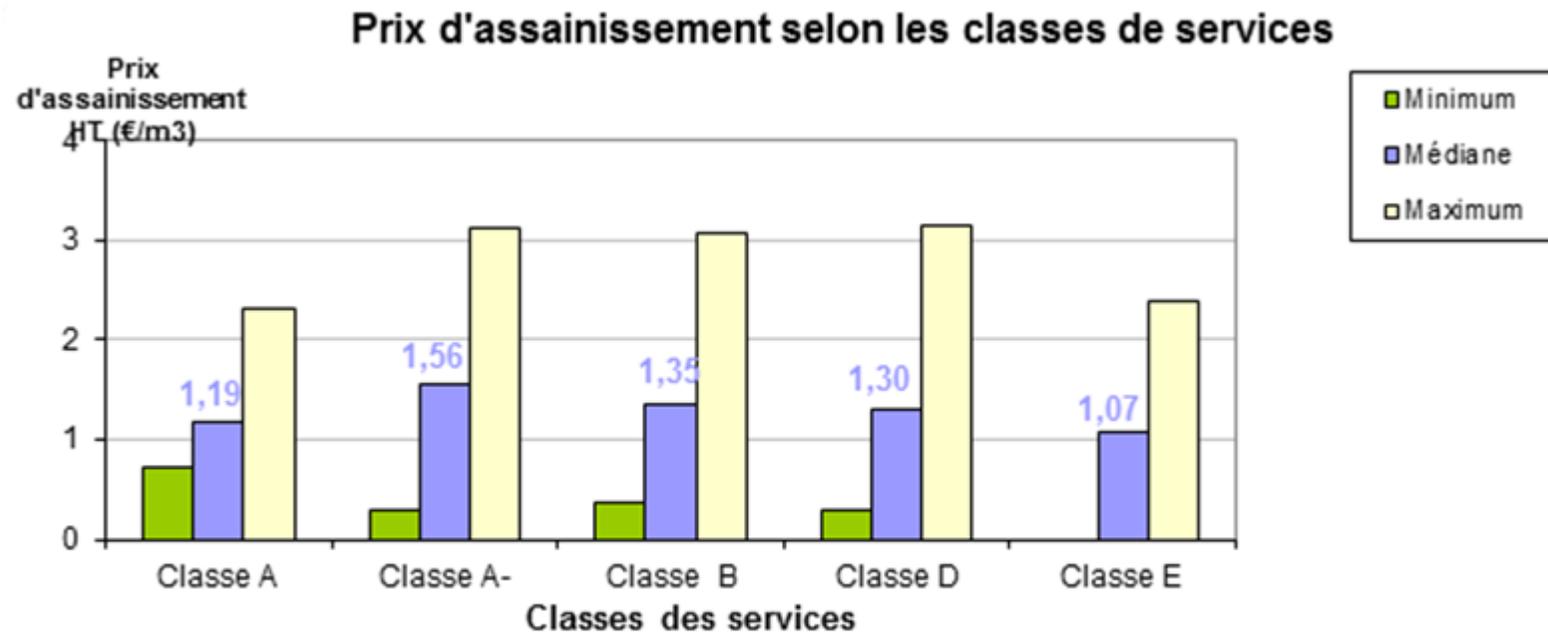
- Un quart de « bons élèves » en matière d'amortissement, 8% des très bons



- Ni la taille du service ni l'échelle de gestion n'ont d'impact significatif sur les bonnes pratiques en matière d'amortissement

Pratiques d'amortissement et prix du service

- Une bonne gestion du point de vue des amortissements n'est pas synonyme de prix élevé.



Effectifs 15

32

27

94

Sur la base de 191 services ayant renseigné un prix

Structure budgétaire des SPEA

- Quelques ratios issus de l'étude récupération des coûts RM&C, 2013

Indicateur	Formule	Taux RM 2011 (eau et assainissement)
Couverture des dépenses d'exploitation	$\frac{\text{Recettes courantes des services}}{\text{Dépenses d'exploitation des services}}$	114%
Taux de couverture des investissements	$\frac{\text{CAF} + \text{subventions d'investissements}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$	52%
Taux de couverture des besoins de renouvellement estimés	$\frac{\text{Recettes facturées} + \text{subventions d'investissement} + \text{subventions d'exploitation}}{\text{Dépenses d'exploitation} + \text{charges financières} + \text{CCF}}$	70%-88%
Taux de couverture des besoins de renouvellement estimés (par les recettes uniquement)	$\frac{\text{Recettes facturées}}{\text{Dépenses d'exploitation} + \text{charges financières} + \text{CCF}}$	59%-73%

Sommaire

1/ Contexte

Grands chiffres et éléments de contexte général sur les bassins RM&C

2/ Etude sur les pratiques d'amortissement

Principaux résultats

3/ La gestion durable des SPEA

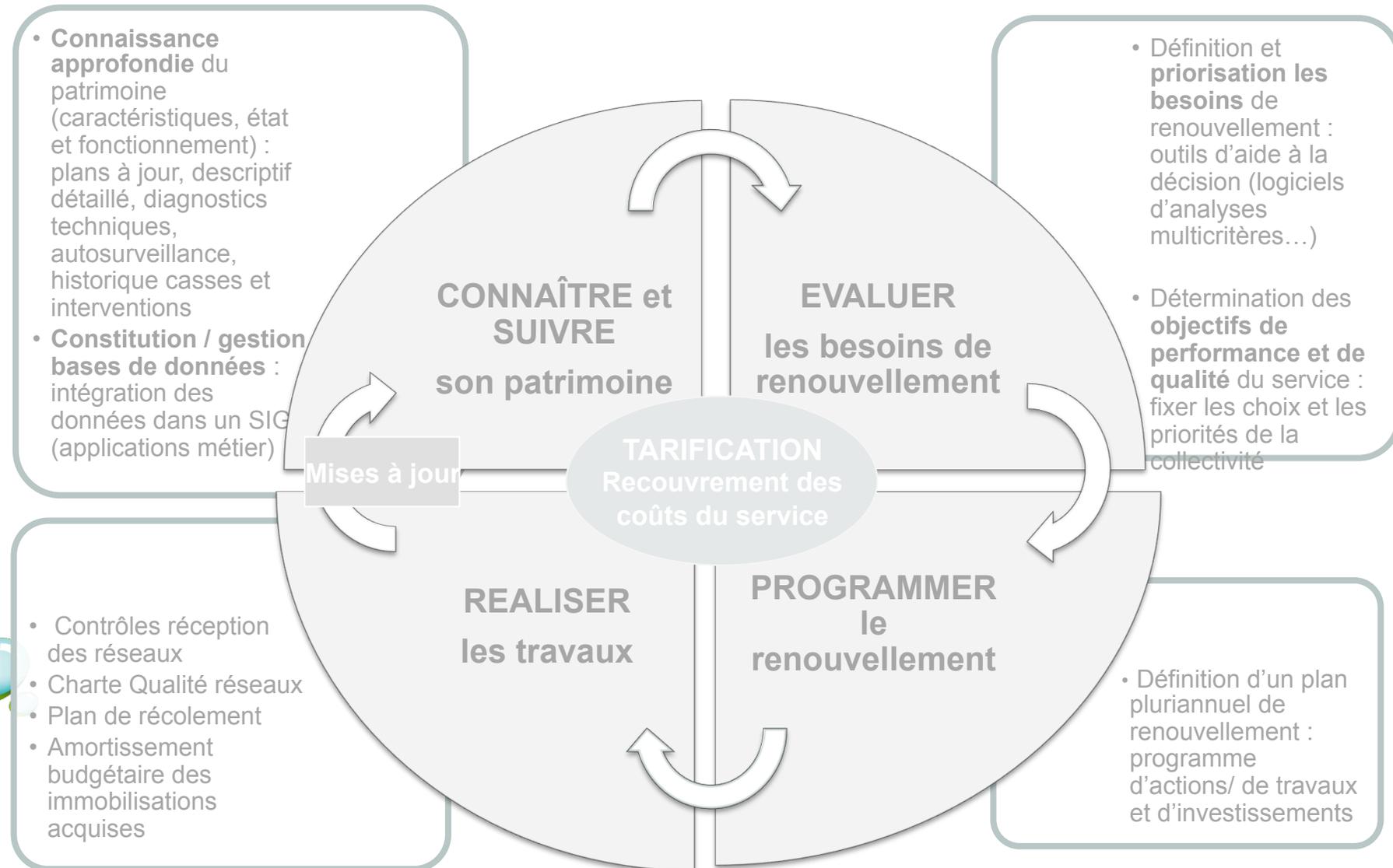
Mise en œuvre

4/ L'accompagnement par l'Agence de l'eau

Aides au 10^{ème} programme

La gestion durable des SPEA

GOVERNANCE



La gouvernance

En tant qu'autorité organisatrice, la collectivité gestionnaire :

- est **responsable** des services, quelque soit le mode de gestion
- détient le **pouvoir d'orientation et de décision de la politique** des services

Elle effectue des choix :

- **Choix techniques** : types de traitement, de réseaux ...
- **Choix financiers** : part d'autofinancement, durées d'amortissement, structure tarifaire...
- **Choix de qualité du service** : objectifs fixés via les indicateurs de performance (rendement des réseaux ...)
- **Choix d'organisation** : mode de gestion
- **Choix de gestion patrimoniale** : connaissance du patrimoine, renouvellement, planification des investissements...

**La gestion durable constitue un
VERITABLE ENGAGEMENT POLITIQUE**

La gouvernance – Structuration des services

L'intercommunalité :

- La **mutualisation des moyens** (techniques, financiers, humains): solidarité intercommunale « se rassembler pour unir ses forces »
- La **mutualisation des investissements** : disposer d'une capacité d'investissement plus conséquente et pouvoir ainsi faire face au renouvellement du patrimoine
- Une harmonisation des tarifs
- Des économies d'échelle
- Guichet unique pour les usagers et les partenaires
- AEP : assurer une fiabilité du service en quantité et qualité (mutualisation des ressources)

**Le changement d'échelle du service se traduira par une
MEILLEURE EFFICACITE
que s'il passe par une réorganisation porteuse
D'AMELIORATION en terme de GESTION**

La gestion durable des SPEA

GOVERNANCE

- **Connaissance approfondie** du patrimoine (caractéristiques, état et fonctionnement) : plans à jour, descriptif détaillé, diagnostics techniques, autosurveillance, historique casses et interventions
- **Constitution / gestion bases de données** : intégration des données dans un SIG (applications métier)

Mises à jour

CONNAÎTRE et SUIVRE
son patrimoine

EVALUER
les besoins de renouvellement

TARIFICATION
Recouvrement des coûts du service

- Définition et **priorisation les besoins** de renouvellement : outils d'aide à la décision (logiciels d'analyses multicritères...)
- Détermination des **objectifs de performance et de qualité** du service : fixer les choix et les priorités de la collectivité

- Contrôles réception des réseaux
- Charte Qualité réseaux
- Plan de récolement
- Amortissement budgétaire des immobilisations acquises

REALISER
les travaux

PROGRAMMER
le renouvellement

- Définition d'un plan pluriannuel de renouvellement : programme d'actions/ de travaux et d'investissements

Règles budgétaires des SPEA

Les budgets des SPEA : quelques rappels issus du CGCT

- Obligation de budgets annexes
- Doivent être **équilibrés en dépenses et en recettes**
- Il est **interdit** aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des SPIC, *SAUF pour les communes < 3000 hab (...)*
- Instruction budgétaire et comptable applicable : la M49
- Cas des communes < 3000 hab et EPCI dont aucune commune membre n'a plus de 3000 hab :
 - Ces collectivités peuvent établir un budget unique eau potable + assainissement

→ Obligation d'équilibre des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

○ Cas des communes < 500 hab :

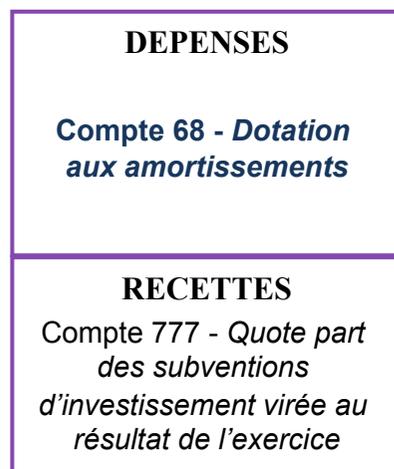
- Budget annexe est facultatif pour les SPEA gérés sous la forme régie simple ou directe
- > Application de la nomenclature M14 (budget général des communes et EPCI)

Règles budgétaires des SPEA

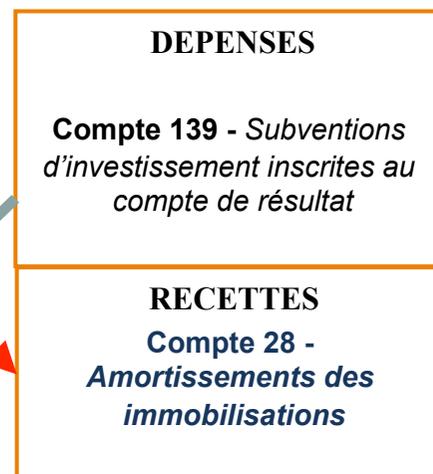
L'amortissement des immobilisations : de quoi s'agit-il ?

- constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif
- dépense d'exploitation et recette d'investissement (opération d'ordre entre sections) -> pas d'encaissement ou de décaissement effectif
- procédé permettant de faire apparaître à l'actif la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement

SECTION D'EXPLOITATION



SECTION D'INVESTISSEMENT



Amortissement des immobilisations



Reprise des subventions d'investissement

Règles budgétaires des SPEA

L'amortissement des immobilisations : les finalités

- Intégrer la contrepartie de l'usage des biens dans les coûts d'exploitation
- Source d'autofinancement
- Assurer le financement des besoins de renouvellement
- Sincérité du bilan : les immobilisations ne sont pas portées à l'actif pour une valeur > à leur valeur actuelle

Instruction budgétaire M49

→ **OBLIGATION D'AMORTISSEMENT** des immobilisations



La tarification

Clé de voûte du recouvrement durable des coûts

Un service ne sera économiquement durable que si son niveau de recettes couvre le **coût complet du service** : investissements, exploitation des ouvrages, **amortissements**....

Une tarification bien conçue est essentielle pour parvenir à un recouvrement durable des coûts : la **viabilité financière** est indispensable à la pérennité des services

Rôle décisionnaire des collectivités :

le tarif est établi en fonction des charges du service, qui dépendent tant des coûts de fonctionnement que des choix de la collectivité en matière de gestion patrimoniale et de niveau de qualité du service



La gestion patrimoniale des SPEA

GOUVERNANCE

- **Connaissance approfondie** du patrimoine (caractéristiques, état et fonctionnement) : plans à jour, descriptif détaillé, diagnostics techniques, autosurveillance, historique casses et interventions
- **Constitution / gestion bases de données** : intégration des données dans un SIG (applications métier)

Mises à jour

CONNAÎTRE et SUIVRE son patrimoine

- Définition et **priorisation les besoins** de renouvellement : outils d'aide à la décision (logiciels d'analyses multicritères...)
- Détermination des **objectifs de performance et de qualité** du service : fixer les choix et les priorités de la collectivité

EVALUER les besoins de renouvellement

TARIFICATION
Recouvrement des coûts du service

- Contrôles réception des réseaux
- Charte Qualité réseaux
- Plan de récolement
- Amortissement budgétaire des immobilisations acquises

REALISER les travaux

- Définition d'un plan pluriannuel de renouvellement : programme d'actions/ de travaux et d'investissements

PROGRAMMER le renouvellement

Gestion patrimoniale des SPEA

Elle contribue à :

- Maîtriser ses investissements
- Optimiser les coûts de maintenance
- Améliorer/Maintenir un niveau de performance et de qualité du service
- Assurer la continuité du service
- Limiter la dévalorisation du patrimoine
- Augmenter la fiabilité du réseau

Et donne capacité à faire face à des **investissement importants**

Nécessité de mieux **connaître** son patrimoine pour mieux **anticiper** ses besoins

Implique une politique de gestion à **LONG TERME**

**La gestion patrimoniale constitue un
VERITABLE ENGAGEMENT POLITIQUE**

Gestion patrimoniale des réseaux : les enjeux

Enjeux environnementaux

- Améliorer le niveau de service pour répondre aux objectifs de bon état, de préservation et de non dégradation des milieux
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource liée à l'usage eau potable

Enjeux économiques

- Un patrimoine conséquent, coûteux en investissements
- Des ouvrages vieillissants qui induisent des surcoûts d'exploitation

Enjeux techniques

- Réseaux défaillants en raison de leur vétusté, mais également défauts de conception/réalisation
- Accélération du vieillissement

Enjeux politiques

- Une obligation de service public pour un équilibre à trouver entre coût/risques/performances



La réglementation en lien avec la gestion patrimoniale

La loi Grenelle II du 12/07/2010 et son décret d'application du 27/01/2012

Elle invite à une **gestion patrimoniale des réseaux**, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution

Connaissance :

Elle impose aux collectivités d'établir inventaires/descriptifs détaillés **réseaux AEP et assainissement avant fin 2013**

Performance :

Si le rendement du réseau de distribution d'eau (indicateur P104.3) < 85 %

→ la collectivité doit établir un **plan d'actions** de réduction des pertes en réseau. Il comprend un programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau visant à obtenir une performance satisfaisante du réseau

Redevance pour l'usage alimentation en eau potable est **multipliée par 2** lorsque :

le descriptif des réseaux d'eau potable OU le plan d'actions n'a pas été établi dans les délais prescrits. Ceci jusqu'à ce que les documents soient établis ou que le taux de perte soit < au seuil fixé



La réglementation en lien avec la gestion patrimoniale

Institution du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

- Obligatoire depuis 1995
- Définition d'indicateurs descriptifs et de performance des services
- Accès des usagers à une information transparente sur le prix de l'eau et la qualité du service
- Une gouvernance des services pour un meilleur pilotage

Création de l'observatoire national des SPEA

- SISPEA géré par l'ONEMA (observatoire en ligne depuis 2009)

Réforme des collectivités territoriales *(Loi n° 2010 -1563 du 16/12/2010)*

- Rationalisation de la carte de l'intercommunalité
- Territoires de vie cohérents
- **Cependant** les compétences eau et assainissement sont encore bien souvent gérés à l'échelle communale (> 90 % des communes gérant l'eau potable ou l'assainissement collectif à l'échelle communale sont membres d'un EPCI à fiscalité propre)



La gestion durable des SPEA

GOVERNANCE

- **Connaissance approfondie** du patrimoine (caractéristiques, état et fonctionnement) : plans à jour, descriptif détaillé, diagnostics techniques, autosurveillance, historique casses et interventions
- **Constitution / gestion bases de données** : intégration des données dans un SIG (applications métier)

Mises à jour

CONNAÎTRE et SUIVRE
son patrimoine

EVALUER
les besoins de renouvellement

- Définition et **priorisation les besoins** de renouvellement : outils d'aide à la décision (logiciels d'analyses multicritères...)
- Détermination des **objectifs de performance et de qualité** du service : fixer les choix et les priorités de la collectivité

TARIFICATION
Recouvrement des coûts du service

REALISER
les travaux

PROGRAMMER
le renouvellement

- Contrôles réception des réseaux
- Charte Qualité réseaux
- Plan de récolement
- Amortissement budgétaire des immobilisations acquises

- Définition d'un plan pluriannuel de renouvellement : programme d'actions/ de travaux et d'investissements

Sommaire

1/ Contexte

Grands chiffres et éléments de contexte général sur les bassins RM&C

2/ Etude sur les pratiques d'amortissement

Principaux résultats

3/ La gestion durable des SPEA

Mise en œuvre

4/ L'accompagnement par l'Agence de l'eau

Aides au 10^{ème} programme

Les aides AE RM&C au 10ème programme (2013 – 2018)

Conditionnalités pour les aides aux TRAVAUX eau potable et assainissement

	Prix minimum du service (en € HT/m3 et hors redevances) <i>pour une facture annuelle type de 120 m3</i>	
	AC	AEP
2013	0,5	0,7
2014	0,6	0,8
2015		
2016		
2017	0,7*	0,9*
2018		

*actualisé au taux de l'inflation



Modalités à
définir au
1/01/2016

- Les aides aux travaux sont progressivement réservées aux seules **intercommunalités** (EPCI à fiscalité propre, syndicats)
- La publication des données de la collectivité dans **SISPEA** est progressivement requise

Les aides AE RM&C au 10ème programme (2013 – 2018)

TARIFICATION et STRUCTURATION DES SERVICES

- Etude sur la tarification des services jusqu'à 50 %
- Etudes de transfert de compétence assainissement et/ou eau potable à une intercommunalité jusqu'à 50 %

CONNAÎTRE et SUIVRE son patrimoine

- Inventaires du patrimoine jusqu'à 50 %
- Diagnostic d'état jusqu'à 50 %
- Auto surveillance réseaux et stations jusqu'à 30 %
- Schémas directeurs jusqu'à 50 %
- Mise en œuvre d'un SIG jusqu'à 50 %
- Etudes de connaissance de l'alimentation et de la vulnérabilité des points d'eau utilisés pour l'eau potable jusqu'à 50 %

EVALUER les besoins de renouvellement

- Outils d'aide à la décision permettant de prioriser les opérations de renouvellement (analyse multicritère) jusqu'à 50 %

Les aides AE RM&C au 10ème programme (2013 – 2018)

REALISER les travaux



- Amélioration de la qualité des réseaux d'assainissement :
 - ✓ Conditionnement du solde des aides à la réalisation des essais de réception conformes à la réglementation (notamment OC accrédité)
 - ✓ Pour les opérations > 150 K€, engagement de la collectivité au respect de la **Charte Qualité Nationale**
 - ✓ Pour les opérations > 500 K€, présentation du bilan qualitatif de l'opération

- Accompagnement des collectivités rurales au titre du **FSR** :
 - ✓ Elargissement du champ des interventions : notamment pour la remise à niveau / le renouvellement des infrastructures d'eau et d'assainissement : **taux d'aide de 30 %**
 - ✓ Une bonification des taux d'aide peut être apportée pour les opérations relevant du champ d'intervention Agence, dans la limite d'un **taux de 50 %**

- Travaux d'économies d'eau : réduction des gaspillages et réparation des fuites visant à améliorer les rendements de réseau, mise en œuvre de technologies économes en eau (télégestion, la sectorisation, la modernisation des réseaux et des équipements...) **taux d'aide jusqu'à 50 %**



Nous vous remercions de votre attention





Bassins RM&C : Communes gérant la compétence assainissement collectif à l'échelle communale

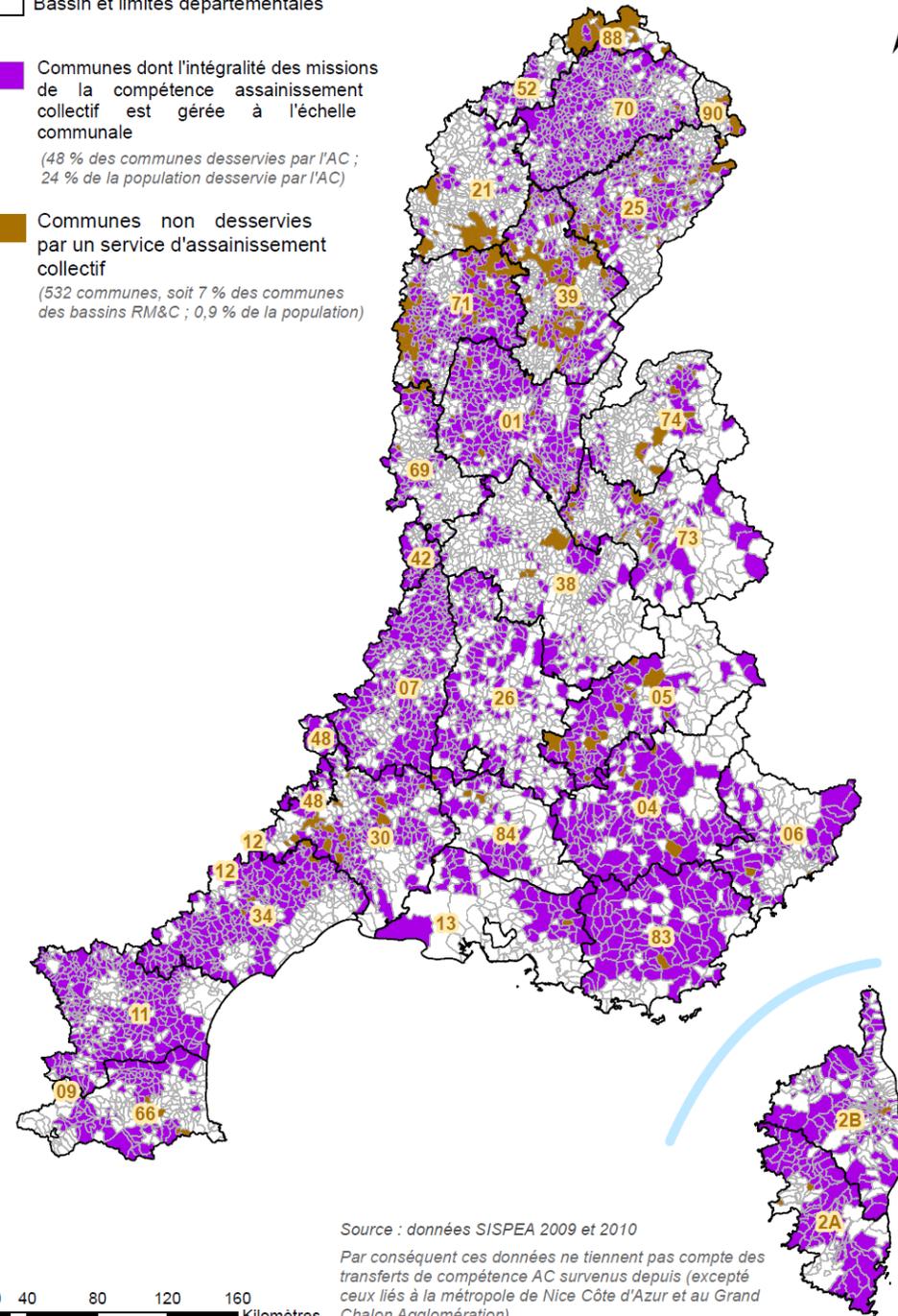
 Bassin et limites départementales

 Communes dont l'intégralité des missions de la compétence assainissement collectif est gérée à l'échelle communale

*(48 % des communes desservies par l'AC ;
24 % de la population desservie par l'AC)*

 Communes non desservies par un service d'assainissement collectif

(532 communes, soit 7 % des communes des bassins RM&C ; 0,9 % de la population)



Source : données SISPEA 2009 et 2010

Par conséquent ces données ne tiennent pas compte des transferts de compétence AC survenus depuis (excepté ceux liés à la métropole de Nice Côte d'Azur et au Grand Chalon Agglomération)

0 20 40 80 120 160
Kilomètres

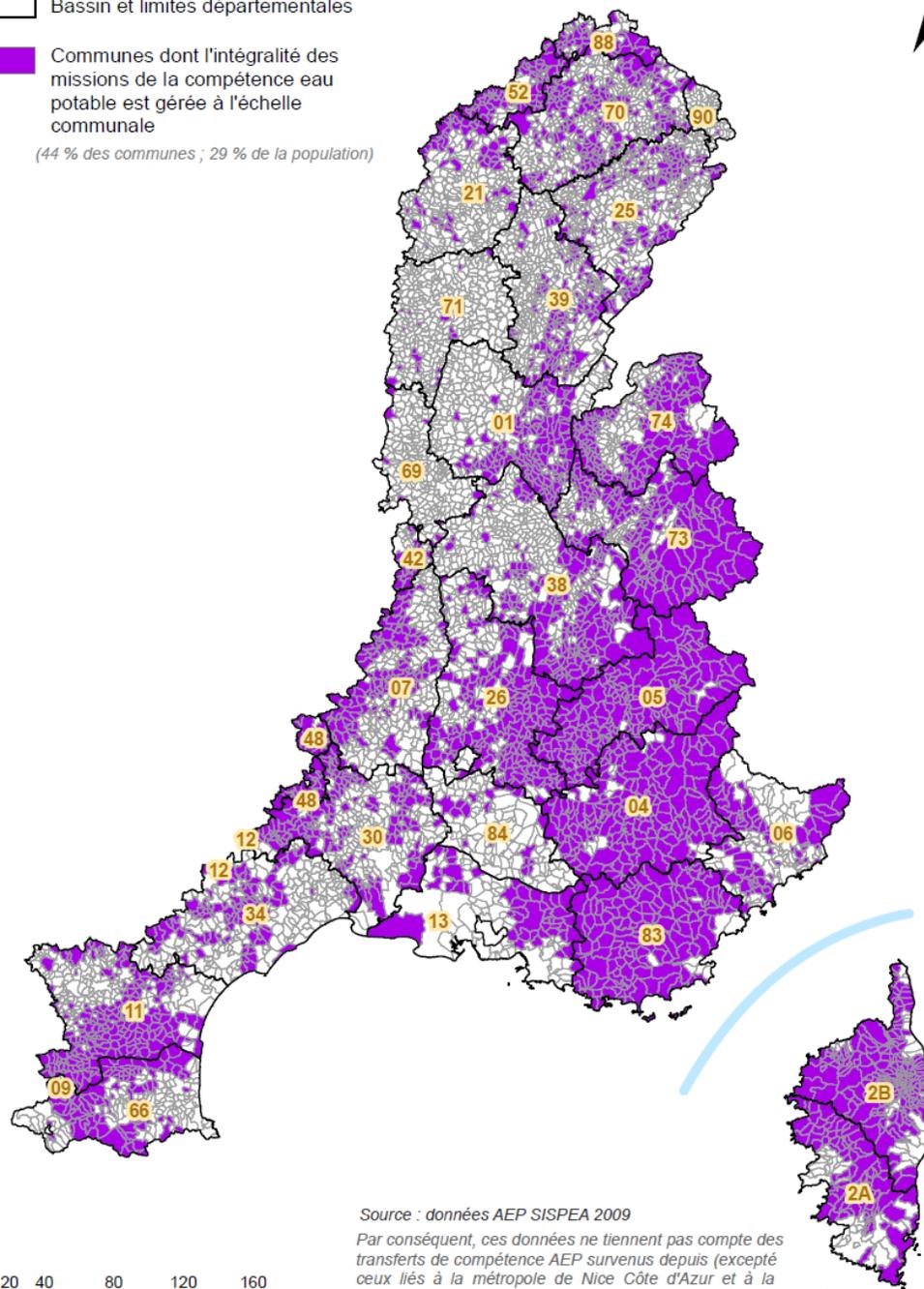


Bassins RM&C :

Communes gérant la compétence eau potable à l'échelle communale

 Bassin et limites départementales

 Communes dont l'intégralité des missions de la compétence eau potable est gérée à l'échelle communale
(44 % des communes ; 29 % de la population)



Source : données AEP SISPEA 2009

Par conséquent, ces données ne tiennent pas compte des transferts de compétence AEP survenus depuis (excepté ceux liés à la métropole de Nice Côte d'Azur et à la CA de Montpellier et au Grand Chalon Agglomération)

0 20 40 80 120 160 Kilomètres